



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fraude fiscale

Question écrite n° 52706

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur l'arrêté du 21 février 2014 portant création par la direction générale des finances publiques (DGFIP) d'un traitement automatisé de lutte contre la fraude dénommé « ciblage de la fraude et valorisation des requêtes ». Dans son avis du 30 janvier 2014, la CNIL demande par avance que la DGFIP lui transmette le bilan de cette expérimentation avant toute généralisation du traitement, bilan qui devra comporter plusieurs éléments. Il souhaite savoir s'il compte satisfaire à cette demande, dans quels délais, et si ce bilan sera rendu public.

Texte de la réponse

La mission « datamining » de la direction générale des finances publiques (DGFIP) expérimente s'il est possible de détecter rapidement et sur tout le territoire national des risques de fraude à la TVA. Conformément à la loi, le Gouvernement a transmis, à l'automne 2015, au Parlement un rapport présentant les résultats de la lutte contre la fraude à la TVA.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52706

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2741

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1955